



DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT AU COURS DU MOIS DE JANVIER 2024

Un membre de la milice Imbonerakure arrêté en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 2 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karuzi, Robert Mpawenimana, âgé de 40 ans, originaire de cette colline, membre de la milice Imbonerakure, enseignant à l'ECOFO Gahera, DCE Shombo, a été arrêté par Elysée, responsable communal des Imbonerakure sur l'ordre du Gouverneur de cette province et conduit au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, Robert avait été accusé d'avoir volé par téléphone à une personne une somme de 1.500.000 fbu en se faisant comme un agent de l'OBR. Selon les mêmes sources, vers 17 heures, le Gouverneur de Karuzi accompagné par Juvénal Nibona, commissaire provincial de police s'est rendu à la police où il a passé plus de trois heures au bureau des OPJs avec le commissaire communal, le responsable communal des Imbonerakure en train d'auditionner Robert, victime sans la présence de deux OPJ de la commune Buhiga. Vers 20 heures, Robert a été conduit au cachot du commissariat provincial de Karuzi.

Un membre du parti CNL arrêté en commune Ndava, province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 4 janvier 2024 indique qu'en date du 29 décembre 2023, vers 22 heures, au centre Fota, commune Ndava, province Mwaro, Pacifique Niyongabo, membre du parti CNL, a été arrêté par l'OPJ Désiré Ndereyimana au cabaret d'Eustache Ndayirukiye et a été conduit au cachot du poste de police de la commune Ndava. Selon des sources sur place, lors de cette arrestation, des membres de la milice Imboneraure menaient une patrouille nocturne. Selon les mêmes sources, vers 1 heure du matin, un responsable du SNR à bord de son véhicule de travail est venu récupérer le détenu mais l'OPJ et le commissaire communal ont refusé d'ouvrir le cachot. En date du 31 décembre 2023, le matin, la victime a été transférée au commissariat provincial de Mwaro à bord d'une voiture probox louée par l'administrateur communal, Aloys Ndenzako. Il a été accusé d'avoir recruté des rebelles pour le compte du mouvement armé RED-TABARA.

Un défenseur des droits de l'homme arrêté en commune et province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 1^{er} janvier 2024 indique qu'en date du 30 décembre 2023, au chef-lieu de la commune et province Ngozi, Jean Nayabagabo, représentant de l'association des volontaires pour la défense des droits de l'homme et des prisonniers dans les provinces du Nord, centre et Est du Burundi, a été arrêté et conduit au cachot de la police judiciaire de Ngozi par l'OPJ Rachel. Selon des sources sur place, son arrestation a été ordonnée par le Procureur Général près la Cour d'Appel de Ngozi, Prosper Yamuremye. Selon les mêmes sources, en date du 2 janvier 2024, il a été transféré à la prison de Ngozi sur un mandat d'arrêt dudit procureur en l'accusant d'escroquerie. La victime a dit qu'elle est victime de son métier. Selon les mêmes sources, Jean Nayabagabo plaide pour une famille de Juvénal Bucumi de Kabarore au quelle avait été réquisitionnée 25 vaches en lui accusant de fraude. Il avait été condamné par le TGI de Kayaza à cinq ans de servitude pénale et à payer 1 million de fbu d'amende.

Une fille arrêtée en commune Buhiga, province Karuzi

En date du 8 janvier 2024, vers 9 heures, au centre Buhiga, commune Buhiga, province Karuzi, la prénommée Chadia, âgée de 19 ans, originaire de la colline Mwoya, zone et commune Buhiga a été arrêtée et incarcérée par la police au cachot du poste de police de Buhiga. Selon des sources sur place, la victime s'est rendue elle-même à la police après que la police avait fait un mandat d'arrestation de son amant. La victime avait été engrossée par le prénommé Venuste, âgé de 19 ans, originaire de la colline Rweya, zone et commune Buhiga et la grossesse avait déjà 6 mois. Le père de la fille avait exigé une somme de 150.000 fbu plus un engagement de la part de la famille du garçon d'entretenir la fille enceinte. Après un mois, le père de la fille l'a renvoyée chez l'auteur de la grossesse et les parents du garçon l'ont accueilli mais après deux semaines, le père de la fille a demandé aux parents du garçon de lui rendre sa fille et ces derniers lui ont refusé disant qu'il l'a envoyé par volonté et qu'ils ne peuvent pas la remettre. En date du 28 décembre 2023, le père de la fille s'est rendu chez le procureur pour se plaindre disant qu'il veut que sa fille retourne à la maison et qu'elle pourrait continuer ses études après avoir mis au monde et a reçu un mandat d'arrêt de la mère du garçon, Ndezwenayo. Quand la police voulait arrêter cette femme au marché de Buhiga, la population s'est opposée disant que ce n'est pas elle l'auteur de la grossesse. La famille du garçon a envoyé à la police cette fille enceinte en date du 8 janvier 2024 et on l'a incarcéré tout en cherchant comment attraper le jeune garçon mais la fille a refusé de dire où se trouve son mari.

Une personne arrêtée en commune Gatara province Kayanza.

En date du 15 janvier 2024, vers 15 heures, sur la colline Muhingira, commune Gatara, province Kayanza, Théophile Bucumi âgé de 55 ans, cultivateur, a été arrêté par le procureur de la République à Kayanza, Isaac Ningabira. Selon Aster Ciza, fils du présumé auteur, Théophile Bucumi a violé plus d'une fois sa fille J. N âgée de 17 ans et est tombée enceinte. Selon la même source, le présumé auteur est au cachot du commissariat de police à Kayanza.

Deux administratifs membres du parti CNDD-FDD arrêtés en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 22 janvier 2024, David Sabushimike et Célestin Bukuru, respectivement chef de colline Kiderege et Buheka, tous membre du parti CNDD-FDD ont été arrêté par des policiers du commissariat de police de Nyanza- Lac accusés de ne pas être des vrais membres du parti CNDD-

FDD. Selon des sources sur place, en date du 20 janvier 2024, la gouverneure Tantine Ncutinamagara a fait une réunion de sécurité sur la colline Buheka car il avait des morts subites des habitants à cause des gris-gris. Lors de cette réunion de sécurité, Tantine Ncutinamagara et ceux qui l'accompagnaient n'ont pas pu convaincre les habitants présents dans cette réunion sur l'illégalité de ces actes posés par ces gris-gris men. Les habitants n'ont acclamé les paroles de Tantine Ncutinamagara et sa délégation du début jusqu'à la fin de la réunion ce qui a provoqué la colère de Tantine Ncutinamagara arguant d'une désobéissance populaire. Selon les mêmes sources, ces chefs collinaires ont été conduits au cachot du commissariat de police à Makamba.

LIGUE ITEKA